

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE SÉANCE**

**Séance du 09 janvier 2020 à 20 heures 30 minutes
Mairie - Salle du Conseil**

Présents :

M. BREVET Jean-Pierre, M. COINTY Daniel, Mme DUCROUX Michèle, M. GARNIER Gilles, Mme GONNARD-BOSDEVEIX Chrystelle, Mme KLEIN Brigitte, Mme OVISTE Marie-Claude, M. PORTHE Guillaume, Mme SEVE Corinne, M. VIGNARD Daniel

Procuration(s) :

M. SIMMINI Richard donne pouvoir à M. GARNIER Gilles

Absent(s) :

Mme BOURGEOIS-RIOU Caroline, Mme CHAUVOT Stéphanie

Excusé(s) :

M. RIGAUDIE Jean-Marc, M. SIMMINI Richard

Secrétaire de séance : Mme SEVE Corinne

Président de séance : M. VIGNARD Daniel

Une minute de silence a été observée à la mémoire de Monsieur Raymond SANLOUP, Maire Honoraire, élu de 1959 à 1989, décédé le 8 janvier 2020.

1 - Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 5 décembre 2019.

Après en avoir pris connaissance, les membres du conseil se prononcent sur le compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 décembre 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Compte rendu des réunions des structures intercommunales.

Les membres du conseil sont informés des réunions des différentes structures intercommunales qui se sont déroulées durant le mois de décembre.

Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône - Conseil syndical du 9 décembre 2019 :

- Présentation de l'avenant au contrat d'affermage conclut avec la société Suez afin de prendre en compte la fusion des différents syndicats d'eau potable.
- Réunion d'un groupe de travail chargé d'établir une stratégie pour faire converger les tarifs de l'eau sur le mandat 2020 à 2026, pour tous les usagers du nouveau syndicat.
- Vote de l'indemnité du trésorier, à 100%.
- Le syndicat va embaucher un technicien territorial.
- Présentation du programme de travaux 2020 pour une enveloppe de 4 millions d'euros.

3 - Compte rendu des décisions du Maire en matière de commande publique.

Les membres du conseil sont informés des commandes passées durant le mois de décembre 2019

Libellé de la dépense	Fournisseur	Montant (TTC)
Impression 900 exemplaires du bulletin municipal 2020	DG Promo	3 243, 90 €

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un nouveau camion a été acheté pour les services techniques. Il était prévu initialement de faire reprendre l'ancien camion par le concessionnaire. Toutefois celui-ci proposait une reprise pour 2000 €. Un paysagiste installé sur la Commune en a proposé 3 500 €, Monsieur le Maire a donc décidé de lui vendre pour ce prix.

4 - Compte rendu des décisions du Maire en matière d'urbanisme :

Les membres du conseil prennent connaissance des différents dossiers d'urbanisme déposés durant le mois de décembre 2019.

5 - Compte rendu des décisions rendues en matière de droit de préemption urbain :

Les membres du conseil sont informés des décisions prises en matière de préemption urbaine

6 - Classement en équipement public d'une extension de réseau électrique précédemment classé en équipement individuel.

Vu l'arrêté accordant Permis de construire n° PC00139815V000, en date du 25 juin 2015.

Monsieur le Maire indique que lors de la délivrance de son permis de construire, il a été demandé à Monsieur MENEZO Jean de prendre en charge les coûts de raccordement de son projet, au réseau d'électricité. Ce raccordement se trouvant ainsi défini comme un équipement propre, à la charge du pétitionnaire.

Cette prise en charge s'est faite au titre de la participation prévue par le code de l'urbanisme dans son article L332-15 alinéa 3 et a fait l'objet d'un accord signé par le pétitionnaire le 19 juin 2015.

Le montant de ce raccordement a été déterminé dans un devis n° DE001502 établi par la RSE, gestionnaire du réseau électrique, il est de 6 758, 14 € TTC.

Aujourd'hui deux nouveaux permis de construire sont déposés en Mairie pour la réalisation de nouvelles maisons individuelles implantées sur des parcelles contiguës à la propriété de M. et Mme MENEZO. La RSE préconise l'utilisation du précédent raccordement pour alimenter ces nouveaux projets de maisons individuelles.

Ce raccordement n'étant pas permis dans cadre d'un équipement propre, tel que défini par l'article L332-15 alinéa 3 du code de l'urbanisme, il est proposé le reclassement de cet équipement individuel en équipement public.

Pour ce faire la municipalité doit prendre à sa charge le coût du raccordement, pour que celui-ci soit remboursé au pétitionnaire par la RSE.

Monsieur le Maire propose :

- Le classement du raccordement électrique réalisé pour la construction prévue au PC n° 001398 15 V0003 au nom de M. et Mme MENEZO Jean, en équipement public.
- De payer à la RSE le coût de réalisation de cet équipement public soit : 6 758,14 €TTC, charge à la RSE de rembourser le pétitionnaire.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 article 2041582.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Travaux en cours :

Accessibilité de la Mairie : Les travaux ont été réalisés, il reste l'enduit à appliquer sur le muret et à

finaliser le scellement de la rambarde.
Deux stores seront à remplacer à l'école primaire.

Sécurisation de l'atelier par rapport à l'aire de jeux : le grillage a été installé par les services techniques.

Voirie :

- Un devis a été demandé pour faire le fossé de l'étang La Pierre : 720 €
- Chemin de Serpolière : il est nécessaire de réaliser des réparations sur la chaussée.

8 - Questions diverses :

- La cérémonie des vœux s'est bien déroulée, à noter une forte participation tant des sabinien que des officiels.

Scrutin municipal : les permanences seront organisées lors du prochain conseil.

Fait à SAVIGNEUX
Le Maire,
Daniel VIGNARD

